

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-11-01

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2023

Le huit novembre deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-six octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUEAU, Joël BONNET, Annie MARSAULT, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Anthony PEIGNON, Karine MORIN

Absents excusés : Jean Luc GUINARD a donné pouvoir à Joël BONNET
Jacky FAVREAU a donné pouvoir à Johann BARANGER
Lydie BARATON a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU
Nathalie FAZILLEAU a donné pouvoir à Sophie AUGER
Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Sophie BARIBAULT
Karine OLIVIER, Marie-Sandrine GIRARD

Absents non excusés : Éric CATHELINEAU, Patrice NIVault

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 octobre 2023

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, en date du 5 octobre 2023 avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

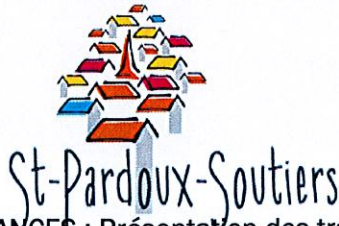
INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Monsieur le Maire, pour le compte de Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière », détaille les derniers dossiers, à savoir les travaux d'extension de la bibliothèque. Le délai prévu des travaux, de 3 semaines avant la remise des clés, est respecté.

Suite aux dernières intempéries, les agents techniques ont veillé, chaque jour, aux débouchages des buses et des fossés et au ramassage des bois morts. Monsieur le Maire fait appel au civisme des habitants, pour accepter l'attente de leur intervention et encourage d'effectuer individuellement les actions de débouchage, pour faire fluidifier l'excès d'eau.

Martin MOREAU, référent à la commission « Associations », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir le chantier de balisage des chemins de randonnées. Une rencontre est prévue, avec l'entreprise PIC BOIS, le 20 novembre prochain.

Monsieur le Maire, pour le compte d'Audrey RIGAUEAU, référente au conseil des jeunes, apporte un complément d'informations sur le prochain conseil des jeunes, prévu vendredi 10 novembre et l'organisation de la cérémonie du 11 novembre prochain.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-11-01

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Guillaume BONNIN et Sophie AUGER, nouveaux élus référents pour le restaurant scolaire notamment, évoquent la nouvelle organisation de travail pour les trois agents d'entretien des locaux. Pour un souhait d'équité, 3 plannings ont été établis et un roulement sur 3 semaines a été mis en place. Ce roulement a pris effet à compter du 6 novembre 2023.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Petite Enfance- Relation avec les seniors », détaille les derniers dossiers, le repas des aînés en date du 21 octobre, avec la participation de 83 personnes et 14 élus.

Le téléthon commence à s'organiser, avec notamment le repas du vendredi 8 décembre, prévu par la municipalité dans le foyer rural, avec la présence d'un orchestre music-hall. Le samedi matin, dès 7 heures, la maison de bourg de Soutiers accueillera les marcheurs et cyclistes, pour une pause petit-déjeuner.

Une visite de la microfolie de Coulonge et Granzay Gript a été faite, avec la nouvelle médiatrice culturelle, Léonie SAGOT et des élus. L'ouverture se prépare activement, avec la fin des travaux d'extension de la bibliothèque.

Sophie BARIBAUT et Audrey RIGAUDEAU entrent dans la salle à 20h32. L'assemblée compte désormais 19 votants.

Sophie AUGER, référent à la commission « Affaires sociales », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir la rencontre Octobre Rose et son bilan positif, l'animation Halloween, avec la présence de 50 enfants. Un prochain CCAS va se programmer sur le mois de novembre.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement », apporte un complément d'informations sur le curage des 4 mares bien pleines. Les plantations vont débiter, sur certains chemins communaux, avec l'association Bocage Pays Branché.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », détaille les derniers dossiers, à savoir la préparation d'un courrier pour la protection des haies et la réglementation en vigueur, qui sera envoyé prochainement à tous les agriculteurs.

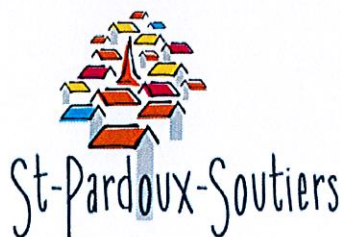
INSTANCES : Référent déontologue pour les élus locaux

Conformément à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, le référent déontologue de l' élu local est chargé d'apporter, à tout élu qui le saisit, tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Il ou elle sera rémunéré.e par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par demande de saisie de la part d'un élu, conformément à l'arrêté du 6 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune directement au référent déontologue.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante pour le choix de Monsieur Jean-Guy DINET, administrateur général honoraire des Finances Publiques, en tant que référent déontologue pour les élus locaux, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



TRAVAUX : Réfection façade du presbytère – Saint-Pardoux

Dans le cadre des travaux d'extension de la bibliothèque, en cours de réalisation, le bureau municipal a proposé d'engager la réfection de l'ensemble de la façade du presbytère, plutôt qu'uniquement l'espace autour de la nouvelle bibliothèque.

Ces travaux supplémentaires, hors marché, s'élèveraient à 2 094,66 euros TTC, suite à la proposition de l'entreprise BUTET.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante pour le choix de la proposition financière, pour les travaux de rénovation de façade du presbytère, pour la somme de 2 094,66 euros TTC , avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

BATIMENTS : Installations techniques dans divers bâtiments communaux

Le bureau municipal propose la modification d'un volet roulant, à la maison des jeunes, au 19 Grand'Rue, dans la pièce à gauche de l'entrée. La proposition financière reçue, de la part de MT MENUISERIE, s'élève à 516,60 euros TTC.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante pour le choix de la proposition financière, pour l'amélioration des accessoires d'un volet à la maison des jeunes, pour la somme de 516,60 euros TTC , avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Le bureau municipal propose l'installation de nouveaux stores, aux portes de la mairie. Un devis a été réceptionné, pour la somme de 510,36 euros TTC, par l'artisan MT MENUISERIE.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante pour le choix de la proposition financière, pour la pose de stores à la mairie, pour la somme de 510,36 euros TTC , avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Le bureau municipal propose l'installation de nouveaux stores, dans la salle de la maison des associations, à Soutiers. Un devis a été réceptionné, pour la somme de 2 302,38 euros TTC, par l'artisan MT MENUISERIE.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante pour le choix de la proposition financière, pour la pose de stores à la mairie, pour la somme de 2 302,38 euros TTC, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



BATIMENTS : Installations techniques dans divers bâtiments communaux (suite)

Le bureau municipal propose la pose d'un sol, à l'espace co-working de la maison du bourg de Soutiers.

La consultation n'ayant pas donné un résultat satisfaisant, un devis, estimation mieux-disante, demandé à la Société BRICO LECLERC s'élève à 1 501,45 euros TTC. La pose sera effectuée par les services de la Commune.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante pour le choix de la proposition financière, pour la pose du sol de l'espace co-working, pour la somme de 1 501,45 euros TTC , avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

MATERIEL : Achat divers matériels techniques

La Municipalité souhaite mettre en avant, sur des supports physiques de communication, les annonces de prochaines animations culturelles organisées dans la commune.

Ainsi, il a été sollicité des devis, pour la pose de barrières banderoles extérieures, avec un retour de l'entreprise SIGNAL CONCEPT, pour la somme de 1 868,04 euros.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante pour le choix de la proposition financière, qui est estimée onéreuse. Les élus réfléchissent à un montage, en régie, avec l'aide d'un élu ou un autre type de support dédié normalement à un usage agricole. La décision est donc reportée.

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace coworking, à la maison de bourg de Soutiers, il est nécessaire de prévoir un écran, pour la diffusion de vidéos. L'entreprise MARCIREAU, retenue pour l'aménagement intérieur, a été sollicitée. Elle propose un devis, qui s'élève à 320,90 euros TTC.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante pour le choix de la proposition financière, pour la pose d'un écran à l'espace coworking de la maison de bourg de Soutiers, de la société MARCIREAU, pour la somme de 320,90 euros TTC , avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

MATERIEL : Achat divers matériels techniques (suite)

Pour renforcer la sécurité numérique de l'installation informatique, pour le service de la mairie, il est conseillé de prévoir une baie informatique.

Ainsi, plusieurs prestataires ont été sollicités, dont les résultats de la consultation sont précisés ci-dessous :

Nom prestataire	Proposition financière TTC	Proposition technique	Classement
SOLURIS	2 474,00	Cotisation annuelle	1
	2 552,66	Installation et branchements	
	730,58		
	= 5 757,24		
SISTEO	5 878,78	Installation et branchements	2
	2 944,80	Cotisation annuelle	
	900,00		
	= 9 723,58		

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante pour le choix de la proposition financière, pour l'installation d'une baie informatique, de la société SOLURIS, pour la somme de 5 757,24 euros TTC, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

BATIMENTS : Règlement intérieur espace coworking

Ce point est reporté à une prochaine séance.

PRESTATAIRES EXTERIEURS : Location photocopieur – Maison des Associations – Soutiers

Pour faciliter le fonctionnement des associations, la Municipalité propose l'installation d'un photocopieur à la maison des associations de Soutiers, avec facturation directe aux utilisateurs.

Une consultation a été lancée, dont les résultats sont détaillés ci-après.

Nom prestataire	Proposition financière TTC		Proposition technique	Classement
SBS	Location	90,54	Matériel neuf Impression/Copie/Numérisation Recto/verso – Couleur/NB Système de comptage avec un code Maintenance incluse – Commande auto consommables	2
	Coût copies	N&B : 0,0042		
		Couleur : 0,042		
SBS	Location	41,76	Matériel reconditionné Impression/Copie/Numérisation Recto/verso – Couleur/NB Système de comptage avec un code Maintenance incluse – Commande auto consommables	1
	Coût copies	N&B : 0,0046		
		Couleur : 0,046		

PRESTATAIRES EXTERIEURS : Location photocopieur – Maison des Associations – Soutiers (suite)

Nom prestataire	Proposition financière TTC		Proposition technique	Classement
KOESIO	Location	292,00	Matériel neuf Impression/Copie/Numérisation Recto/verso – Couleur/NB Système de comptage avec un code Maintenance incluse – Commande auto consommables Système de comptage avec une carte	3
	Coût copies	N&B : 0,0035		
		Couleur : 0,035		

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider la solution la mieux-disante, proposée par la société SBS, en matériel reconditionné, avec :

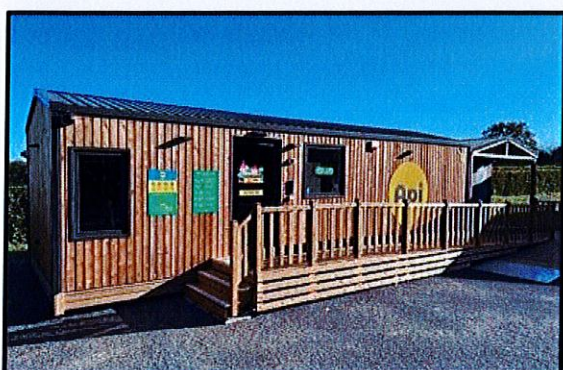
- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

PRESTATAIRES EXTERIEURS : Installation d'une supérette autonome – Espace Paul Pelletier

Guillaume BONNIN évoque le projet d'installation d'une supérette autonome, par la société API, pour lequel la commission « Economie » a donné un avis favorable pour étudier ce dossier.

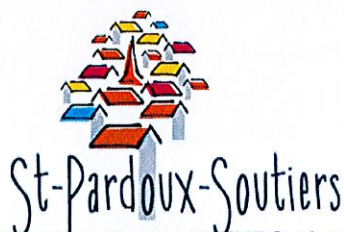
L'assemblée délibérante est donc sollicitée, pour émettre un accord de principe pour ce projet. Cette décision permettra d'envoyer, dès à présent, une lettre d'engagement à la société API.

Dans un même temps, un affichage sera fait en mairie et sur notre site internet, pour une mise en concurrence loyale. Le permis de construire de ce nouvel ERP pourra être déposé sur le mois de décembre, après le délai légal de 30 jours d'affichage.



Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider l'accord de principe d'installation d'une supérette autonome, avec la société API, à l'espace Paul Pelletier, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



› Département : Deux-Sèvres

› Arrondissement : Parthenay

› Canton : La Gâtine

2023-11-01

PRESTATAIRES EXTERIEURS : Installation d'une supérette autonome – Espace Paul Pelletier (suite)

Ainsi, après des travaux de terrassement en régie, l'installation de la supérette pourra être effective au printemps 2024. La mise en route de cette supérette, avec une personne de la société API présente tous les jours, pendant 15 jours à son lancement, coûtera au budget communal la somme unique de 3 000 euros.

La supérette autonome proposera environ 700 références de produits divers, dont une trentaine de références des producteurs locaux. Pour la Municipalité, l'occupation du domaine public générera ensuite une recette annuelle de 600 euros.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour les modalités d'installation et de fonctionnement de la supérette autonome, gérée par la société API, à l'espace Paul Pelletier, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Installation porte - Boulangerie

Après de nombreux échanges, avec l'entreprise candidate du lot 5 du marché public de la construction de la boulangerie, il a été convenu, avec l'entreprise AGC SIGLAVER, de proposer à l'assemblée délibérante la validation de la pose d'une porte pleine, pour la somme de 1 550 euros H.T.

La modification souhaitée, contrairement à la décision n° 2021-11-01 du 8 novembre 2021, est de passer cette facturation hors marché public de la construction de la boulangerie.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider la facturation d'une porte pleine, à la boulangerie, au profit de l'entreprise AGC SIGLAVER, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Prestation de maîtrise d'œuvre – Rénovation énergétique bâtiments communaux

Une enveloppe de 80 000 euros est nécessaire pour rénover la salle des fêtes de Soutiers : chauffage, isolation extérieure et du plafond et installation d'une VMC double-flux. Le total des subventions s'élève à 48 660 euros.

Ainsi, un maître d'œuvre a été sollicité, la société CEBI, pour la somme de 9 850,00 euros H.T et avec le co-traitant, l'architecte LUC COGNY, pour la somme de 4 440,00 euros H.T.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider la prestation de maîtrise d'œuvre, au profit de la société CEBI, pour la somme de 14 290,00 euros H.T, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Prestation de maîtrise d'œuvre – Rénovation énergétique bâtiments communaux (suite)

Il est possible de solliciter un financement, pour le coût de la prestation de maîtrise d'œuvre, via le fonds CHENE proposé par le SIEDS. Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	14 290,00	SIEDS - Fonds CHENE 40 euros x 151 m ²	6 040,00
		COMMUNE Autofinancement	8 250,00
TOTAL DEPENSES H.T	14 290,00	TOTAL RECETTES H.T	14 290,00

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider le plan de financement, dédié aux travaux de rénovation de la salle des fêtes de Soutiers, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Construction halle de sports – Phase APD

Après quelques modifications, sur la phase avant-projet sommaire, il est nécessaire de valider la phase définitive.

Monsieur le Maire a rencontré le maître d'œuvre, SOLUTECH, au mois de février dernier, qui a proposé une enveloppe de 1 029 753,54 euros H.T ou 1 235 704,25 euros TTC.



Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider la phase « avant-projet définitif », proposée par le maître d'œuvre SOLUTECH, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement – Construction halle des sports

En complément de la précédente décision, pour l'avant-projet définitif, il est nécessaire de modifier le plan de financement (délibération n°2023-03-02-01 du 2 mars 2023), pour finaliser les diverses demandes de subvention.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante, avec le plan de financement suivant :

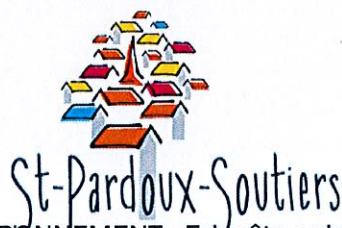
DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	58 000,00	Etat DETR	400 000,00
Travaux de construction	1 029 753,54	Europe FEDER	100 000,00
Mission contrôle technique	14 627,18	Département Mandat communal	50 000,00
Etude géotechnique	4 955,50	Département Amende de police - Priorité 3	42 500,00
Mission santé sécurité	5 850,87	Commune - Autofinancement	510 687,09
TOTAL HT DEPENSES	1 113 187,09	TOTAL HT RECETTES	1 113 187,09

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante, avec le plan de financement suivant, spécialement pour le financeur Etat, pour le volet DETR :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	58 000,00	Etat DETR	400 000,00
Travaux de construction	975 145,40	Europe FEDER	100 000,00
Mission contrôle technique	14 627,18	Département Mandat communal	50 000,00
Etude géotechnique	4 955,50	Département Amende de police - Priorité 3	42 500,00
Mission santé sécurité	5 850,87	Commune - Autofinancement	466 078,95
TOTAL HT DEPENSES	1 058 578,95	TOTAL HT RECETTES	1 058 578,95

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider les plans de financement détaillés ci-avant, pour la construction de la halle de sports, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-11-01

ENVIRONNEMENT : Enquête publique arbres remarquables

Une enquête publique, concernant les arbres remarquables en Deux-Sèvres, a été lancée par les services de l'Etat, entre le 25 septembre et le 24 octobre derniers. Il s'agit notamment de classer, au niveau national, le chêne, dit « Robert le Chouan », au lieu-dit la Cigogne, à Saint-Pardoux.

Les sites classés par la Préfecture des Deux-Sèvres sont des lieux choisis pour leur caractère exceptionnel, justifiant une protection particulière au niveau national. Leur conservation et protection présentent un intérêt général, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque.

L'enquêtrice n'a pas relevé d'observations des administrés à ce sujet. Toutefois, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante, concernant ledit classement de cet arbre.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider le classement de l'arbre « le chêne Robert le Chouan », à la Cigogne, en arbre remarquable reconnu dans le département des Deux-Sèvres, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

ENVIRONNEMENT : Linéaire de haies protégées au PLUi sur leur territoire

Lors du conseil communautaire du 17 octobre dernier, la question a été posée aux communes membres si certaines souhaitaient augmenter le linéaire de haies protégées.

Le bureau municipal propose de rajouter, à ce classement, les haies qui bordent les routes communales, les communaux (vicinaux et privés communaux), ainsi que les routes départementales.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider le principe souhaité d'augmenter le linéaire de haies protégées au PLUi, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

ENVIRONNEMENT : Adhésion à Nhaie'Mrod « Plantons en 79 »

La décision n°2023-09-13, en date du 7 septembre 2023, est frappée d'une erreur matérielle sur le montant de la cotisation à l'association Nhaie'Mrod « Plantons en 79 ».

Il fallait lire le montant de 10 euros, tarif propriétaire, au lieu du montant à 100 euros, tarif adhérent.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider le montant de 10 euros, pour la cotisation à l'association Nhaie'Mrod « Plantons en 79 », avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



FINANCES : Enlèvement d'un animal domestique – Facturation au propriétaire

Un chien, type bull terrier, a été récupéré sur la voie publique le 9 octobre dernier. Un flou a persisté entre l'ancien propriétaire de l'animal et le nouveau, car les démarches administratives du transfert de propriété n'ont pas été finalisées, entre les deux parties.

Ainsi, le bureau municipal propose à l'assemblée délibérante d'exiger du nouveau propriétaire, dont les coordonnées sont connues, les frais d'accueil dudit animal s'élevant à 367,12 euros.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider les modalités de facturation de la fourrière, au propriétaire du chien, telles que décrites ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Tarification locations salles communales et matériels

Il est nécessaire de proposer à l'assemblée délibérante une nouvelle tarification des salles communales et matériels, pour l'année 2024.

		Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	70	150	150
	Salle carrelée (frigo + chambre froide)	80	150	150
	Toutes les salles	140	230	220
	Mariage (week-end complet)	300	550	
	Forfait cuisine	90	90	90
	Journée supplémentaire	70	150	60
Options	Couverts	Gratuit	60	60
	Sonorisation	75	100	100

Salles annexes – Saint-Pardoux	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle multi-activités	80	160	160
Salle L'Étape	50	110	110
L'Étape – Chambre verte	15	20	20
L'Étape – Chambre rouge	20	25	25
L'Étape – Chambre grise	20	25	25
L'Étape – Chambre mauve	30	40	40
Taxe séjour chambre d'hôtes	0,40	0,40	0,40

FINANCES : Tarification locations salles communales et matériels (suite)

Soutiers	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Mariage <i>(sans l'espace cuisine)</i>	200	350	
Salle polyvalente	90	175	150
Cuisine	30	50	50
Journée supplémentaire	70	100	90
Vaisselle (forfait)	Gratuit	60	60
Stand (la travée)	Gratuit		Gratuit

Padel	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Utilisation du terrain	Gratuit		
Raquettes	Caution = Original carte d'identité à déposer à l'accueil de la mairie		

Anthony PEIGNON souhaite qu'une précision soit apportée sur l'accès gratuit des salles communales à toutes associations communales. Il souhaite qu'il soit noté, dans la délibération, que pour toute activité régulière des associations dans une salle communale, une convention est signée avec la commune, avec un coût annuel de mise à disposition réglé par l'association. Monsieur le Maire prend acte de cette remarque.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider la tarification des locations de salles communales et de matériels, pour l'année 2024, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Sollicitation d'une ligne de trésorerie

Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine séance du conseil municipal.

FINANCES : Régularisation imputation comptable des emprunts – Exercice comptable 2022

La trésorerie nous a sollicité pour effectuer une régularisation administrative, sur le mandatement des emprunts, sur l'exercice comptable de l'année 2022.

En effet, le total des emprunts mandatés s'élève à 397 993,91 euros, alors que les emprunts se sont élevés à 397 993,14 euros. Il s'agit donc de régulariser la somme de 0,23 euros.

Monsieur le Maire sollicite le vote de l'assemblée délibérante, pour valider la régularisation de la somme de 0,23 euros, sur l'imputation comptable 1641, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-11-01

RESSOURCES HUMAINES : Instauration journée solidarité

Le comité social et technique (CST) du CDG79 a été saisi, pour instaurer réglementairement la journée solidarité dans la collectivité. Le 10 octobre dernier, les membres du CST ont rendu un avis favorable à la mise en place de ladite journée.

Ainsi, l'assemblée délibérante est sollicitée pour donner, à son tour, son avis sur la journée de solidarité, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Conventonnement Centre de Gestion – Assurance chômage

Ce point est finalement sans objet, car l'assemblée délibérante a déjà statué sur ce sujet, dans sa délibération n° 2022-03-10-09, en date du 10 mars 2022.

Informations et questions diverses

- Dates à retenir :

- ❖ 11 novembre : commémoration
 - ❖ 20 novembre : arrivée de Christine YUN, nouvelle conseillère numérique
 - ❖ 21-22 novembre : salon des maires à Paris
 - ❖ 23 novembre : cinéma au foyer rural
 - ❖ 25 novembre : inauguration de la maison des assistantes maternelles
 - ❖ 4 décembre : plan communal de sauvegarde (PCS) – réunion de préparation
 - ❖ 7 décembre : conseil municipal
 - ❖ 8-9 décembre : téléthon
 - ❖ 14 décembre : spectacle Ah !
- Le radar, près de l'espace Pelletier, va être changé par un radar qui photographiera les contrevenants dans les deux sens de la route départementale. Le radar de chantier, dans le sens Niort-Parthenay, n'existe plus.
- Un vol a été constaté, sur les trois portes des abris vélos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h52.

La Secrétaire de séance,
Sophie AUGER

Le Maire,
Johann BARANGER